



CONTRAT DE LA
GRANDE BAIE
MARTINIQUE

Mise en conformité des stations d'épuration collectives littorales

Code : A.1.2

Maitrise d'ouvrage : CACEM / CAESM

Comité de pilotage : Maitrise d'ouvrage, communes concernées, ODE

Contexte et objectif de l'action

La baignade constitue à la fois un enjeu récréatif majeur et une vitrine touristique importante. Une des sources potentiellement impactantes pour les zones de baignade provient des rejets de stations d'épuration.

La mise aux normes des stations d'épuration est donc une action devant permettre de diminuer les flux de pollution vers la frange littorale. Les stations d'épuration de la Baie de Fort-de-France présentent des taux d'abattement conformes à la réglementation, à l'exception de la station d'épuration Acajou, mais ces rejets conformes ne signifient pas une absence d'impact sur les milieux : les masses d'eau recevant les rejets de stations d'épuration sont toutes dans un état moyen ou médiocre. Certaines stations, en fin de vie, présentent à terme, un fort risque d'impact sur le milieu, c'est pourquoi, il est nécessaire d'anticiper ces travaux pour éviter d'impacter plus les milieux et la qualité des eaux de baignade. A noter que le milieu récepteur de la station de Pays Noyé est la rivière « Payé Noyé » (Lazaret), en mauvais état (pas de suivi DCE). La masse d'eau côtière « Baie de Genipa », en connexion avec cette dernière, est dans un état médiocre en raison des paramètres ammonium, turbidité et communautés coralliennes d'où l'intérêt de réaliser les travaux sur Ducos Pays Noyé.

Description technique de l'action

L'action comporte les tâches suivantes :

- Etude de conception et suivi d'exécution des travaux sur le réseau et la station
- Travaux de reconstruction, réhabilitation ou extension de la station d'épuration
- Etude de déconnection des eaux pluviales anormalement raccordées au réseau d'eaux usées (avaloir et toitures)
- Travaux de déconnection proprement dits (domaine public)
- Sécurisation du fonctionnement des ouvrages de traitement afin d'assurer la continuité de traitement en cas de défaillance électrique ou de traitement

Communes concernées : Fort-de-France, Ducos, Lamentin, Saint-Esprit

Avancement de l'action

Date de début de l'action: 2020

Indicateurs:

Volumes d'eaux usées déversées dans le milieu naturel sans traitement / Volumes d'eaux usées traités par les STEP

(Volumes d'eaux usées déversés dans le milieu naturel sans traitement par temps sec) / (Volumes d'eaux usées traités par les STEP par temps sec + Volumes d'eaux usées déversés dans le milieu naturel sans traitement par temps sec)

Date d'échéance de l'action : 2024

Pourcentage d'avancement : 0%

Éléments financiers

Budget total : 119K €

Budget disponible : 0K € HT

Budget à obtenir : 119K € HT

Années	Montant prévu	Montant dépensé	% engagement
2020	40K € HT		33%
2021	40K € HT		33%
2022	5950K € HT		5000%
2023	5950K € HT		5000%
TOTAL	11980K € HT		